



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES

☎ 03.26.41.25.72

✉ cotesdechampagneetsaulx@orange.fr

www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU **CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES** **DU JEUDI 7 JUIN 2018**

Etaient présents : Carole GANSTER - André DESANLIS - Claude DOYEN - Pascal TRAMONTANA - Jean-Claude MANFE - Georges DUVNJAK - Pierre LE GUILLOU - Michel NICOMETTE - Claudine DUBECHOT - Jacky DIMNET - Roger MOSNIER - Bernadette MICHEL - Henri Noël CHAMPENOIS - Rémi QUANTINET - Jean-Claude CABART - Monique DEBRAND - Denise GUERIN - Serge LADROIT - Jean-Pierre LONGUEVILLE - Gisèle PEGURRI - Christian SEYS - Jean-Claude GERARD - Laurent GYURICA - Joël LAGNEAUX - Olivier BUISSON - Jean-Claude JOFFRES - Sylvain LANFROY - Thierry DAUSSEUR - André HALIPRE - Sylviane HUSSON - Joël LAMOUREUX - Marie-Anne BREMONT - Pierre-Marie DELABORDE - Jean-François LAKOMY - Martine MILLOT - Solène WAWROWSKI - Michel LINARD - Michel LECOCQ - Alain DEPAQUIS - Charles de COURSON - Evelyne LEPAGE - Maxime GIRONDE - Georges GERARD - Jacky BERTON - Joël DELISSE - Hugues GERARDIN - Gérard CHRETIEN

Etaient excusés : Jean-Jacques GARCIA - Christian BURGAIN ayant donné pouvoir à C. GUICHON - Laurence LE GUINIO SQUELART ayant donné pouvoir à Sylvain LANFROY - Gérard MUNIER ayant donné pouvoir à Joël DELISSE

Etaient absents : Marzéna FONTANIVE - Jean-Marie TASSINARI - Laurence LEBLANC - Joël CHANTEREAUX - Kévin LARCHER

I. PRESENTATION DE GAIAH ET DE L'OPAH

Les agents recrutés pour l'animation de la plateforme de rénovation énergétique GAIAH (Sandy Thieffemat et Dimitri Thirion) sont venus faire une présentation du dispositif. Les permanences sur la 4CVS ont lieu à Bassuet au Service Urbanisme de 9h à 12h les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis de chaque mois.

La présentation sera jointe au présent compte-rendu.

II. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances s'est réunie autour de M. Kasztelan, Responsable du Service Fiscalité Directe Locale au sein de la DDFIP afin de comprendre à quoi sont dues les évolutions des dotations de l'Etat particulièrement en ce qui concerne la DSR cible et la dotation de péréquation. L'idée est de voir s'il existe un lien entre ces évolutions et la fusion de nos collectivités notamment le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

M. Kasztelan doit isoler les évolutions dues à la fusion et celles qui n'ont pas de lien. Ainsi la commission des finances pourra faire des propositions à la CLECT sur des éventuelles compensations.

3 hypothèses ont été évoquées

- Pas de compensation
- Mise en commun des évolutions des montants des dotations de l'Etat en positif comme en négatif par l'intermédiaire des compensatrices.

- Compensation des pertes en totalité soit une contribution directe de la 4CVS.

III. OM : TARIF DU 2nd SEMESTRE 2018

Le bureau propose à l'assemblée de maintenir le tarif des Ordures Ménagères au même tarif que le 1^{er} semestre soit 12.50 € la part fixe et 35.50 € la part variable :

- 1 part : 48 €
- 2 parts : 83.50 €
- 3 parts : 119.00 €
- 4 parts et plus : 154.50 €

Cette proposition est adoptée **à l'unanimité**.

IV. ADHESION AU SYNDICAT AGEDI

Afin de régulariser l'adhésion au syndicat AGEDI, il est nécessaire de délibérer pour approuver les statuts du syndicat, y adhérer et inscrire les montants au budget.

L'adhésion au syndicat AGEDI est approuvée **à l'unanimité**.

Parallèlement, depuis le 25 mai dernier, le règlement européen en matière de protection des données (RGPD) est entré en vigueur. Il est donc nécessaire de désigner un délégué à la protection des données chargé d'exercer les missions d'information, de conseil et de contrôle en interne.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation entre les moyens dont la 4CVS dispose et lesdites obligations de mise en conformité, le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. propose une mutualisation de cette mission en mettant, gratuitement, à disposition de la 4CVS son Délégué à la Protection des Données par l'intermédiaire d'une convention.

Le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir délibérer afin de signer cette convention de mutualisation dans le but d'être en conformité avec la réglementation européenne. Le conseil approuve le projet de convention **à l'unanimité**.

V. CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL : MNT

29 agents cotisaient à la MNT depuis les anciennes communautés de communes mais depuis la fusion, aucune mise à jour n'a été faite, il est donc nécessaire de régulariser la situation. Une représentante de la MNT viendra à la rencontre des agents afin de régulariser les dossiers en instituant des dossiers individuels.

L'ancienne Communauté de communes de Vitry en Perthois participait à hauteur de 5 € par mois pour les agents ayant souscrit une garantie maintien de salaire, l'ancienne CC de Vanault les Dames avaient délibéré pour une participation mensuelle de 2 €. Ces avantages acquis collectivement en leur temps ne peuvent pas être supprimés. Le conseil communautaire propose d'étendre la participation mensuelle de 5 € à l'ensemble des agents qui adhérerait à un contrat labellisé de garantie de maintien de salaire (soit au maximum 3 300 € annuel si l'intégralité des agents décidait d'adhérer). Cette proposition sera faite au Comité Technique puis délibérée lors du prochain conseil communautaire.

VI. CREATION DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une commission accessibilité aurait dû être créée. Cette commission intercommunale a trois missions :

- Tenir à jour la liste des ERP situés sur le territoire et leur état d'accessibilité.
- Recenser l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Etablir un rapport annuel de l'état d'accessibilité avec des propositions pour améliorer la

mise en accessibilité.

Elle doit être composée du Président de la 4CVS, de représentants de l'EPCI, de représentants d'associations de personnes handicapées, de représentants d'associations de personnes âgées, de représentants des acteurs économiques et de représentants d'usagers de la 4CVS. Elle doit se réunir au minimum une fois par an en séance plénière pour valider le rapport annuel à transmettre au Préfet.

Le Président demande qui est intéressé pour siéger à cette commission. Messieurs Lanfroy, Tramontana, Delaborde et le Guillou, se portent candidats pour le collège des élus, Mme Issenhuth pour les représentants des associations de personnes âgées et handicapés, Mme Stoll et M. Atané pour les représentants des acteurs économiques et Mrs Mabillon et Guilloux pour les représentants de usagers. Ils sont élus à **l'unanimité**.

VII. POINT SUR LA MONTEE EN DEBIT

Le SIEM a fait un point sur la Montée en Débit, il nous communique les informations suivantes :

- PRM de Merlaut en service
- PRM de Charmont prévu le 21/06
- PRM de Le Buisson prévu le 12/06
- PRM de Vitry en Perthois prévu le 13/07
- PRM de Vanault le Chatel prévu le 01/08
- PRM de Vauclerc recetté avec Orange le 30/05, date de mise en service déterminée par Orange ultérieurement
- PRM de Bignicourt (lancé plus tard) à recetter après mise en service électrique, date non programmée à ce jour
- Sur le NRA de Vanault les Dames, le raccordement fibre est opérationnel. Les services ADSL 2+ et VDSL sont disponibles chez Orange et le service TV sur ADSL est annoncé pour le 1^{er}/06. Comme évoqué précédemment, pour toute information et pour disposer des nouveaux services, il est impératif de contacter le fournisseur d'accès internet.
- Pour le NRA ZO de Saint Jean Devant Possesse, Orange annonce une installation du nouveau matériel pour le 10/07. L'ADSL 2+ et le VDSL sera opérationnel dans les jours suivants et la TV quelques semaines après. Pour ce site, le SIEM refera un point de contrôle sur le planning avec son interlocuteur dans la 2^e quinzaine du mois de juin.

Ces informations sont à prendre avec prudence, les opérateurs ayant des difficultés à s'engager sur des dates fermes. Il serait également utile de faire le point avec les autres opérateurs.

VIII. DOCUMENT D'URBANISME

a. Point d'avancement des cartes communales

Pour les cartes communales de Bignicourt sur Saulx Heiltz l'Evêque, Le Buisson, St Jean devant Possesse et Ponthion, il est nécessaire de reconsulter la MRAE sur les enquêtes environnementales. Concernant Sogny en l'Angle et Villers le Sec, il faut consulter pour la 1^{ère} fois la MRAE. Ces 7 cartes communales pourront donc passer en enquête publique en même temps courant septembre.

Vanault les Dames : les documents demandés par TOPOS lui ont été fournis.

Bassuet : il est nécessaire d'apporter des compléments d'information aux services de l'Etat sur les zones potentiellement humides.

Jussecourt-Minecourt : La diffusion aux différents organismes est en cours, la parution dans la presse est prévue prochainement.

GEOPORTAIL de L'URBANISME

b. Approbation de la carte communale de Bassu

La procédure pour la carte communale de Bassu est terminée, il convient donc de l'approuver. Après en avoir délibéré, le conseil valide la carte **à l'unanimité**.

c. Modification du PLU de Pargny sur Saulx

Certains tracé du PLU de Pargny sur Saulx sont erronés, il est donc nécessaire de procéder à des modifications mineures. Le bureau d'étude propose une prestation de l'ordre de 1 900 € qui sera à la charge de la commune puisque les dernières modifications datent de moins de 5 ans. Le Conseil approuve la modification du PLU et donne pouvoir au Président **à l'unanimité** pour signer l'ensemble des documents nécessaires à cette modification.

IX. FERMES SOLAIRES

a. Compromis de vente Cristal Union

Cristal union nous a fait parvenir un compromis de vente pour le site de Sermaize les Bains, la 4CVS a fait le choix de prendre le notaire de Cristal Union Me Brau de Paris afin de gagner du temps.

b. Bail emphytéotique de Sermaize les Bains

La société urba 224 propose la signature d'un bail emphytéotique avec conditions suspensives.

c. Délégation au Président

En avril, le conseil communautaire a décidé de retenir la société urbasolar pour la réalisation, le financement et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque à Sermaize les Bains et à autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Aujourd'hui il convient de redélibérer puisque la société porteuse du projet sera une filiale d'urbasolar portant le nom d'urba 224. Cette modification est adoptée **à l'unanimité**.

d. Mise en compatibilité du PLU de Pargny sur Saulx pour la déclaration de projet

Afin de choisir un bureau d'étude pour la mise en compatibilité du PLU de Pargny sur Saulx avec la déclaration de projet de ferme solaire sur le site de Pargny sur Saulx, plusieurs entreprises ont été consultées, M. Guichon propose de retenir le bureau d'étude le mieux disant soit CDHU pour un montant de 4 250 € HT.

Cette proposition est adoptée **à l'unanimité**.

X. GEMAPI

Une rencontre avec les différents EPCI meusiens concernant le bassin de la Saulx devrait avoir lieu en septembre afin de voir quelle organisation adopter en matière de Prévention des Inondations. La création d'un EPAGE pourrait être envisagée.

XI. DETR

La 4CVS a reçu les notifications de DETR pour la reconstruction de la STEP d'Heiltz le Maurupt (29% de subventions) et pour la rue du Docteur Fritsch à Sermaize les Bains (30%).

Concernant les autres dossiers, nous n'avons pas encore reçu les notifications mais les services de la Préfecture nous ont indiqué les montants suivants :

- Jeux extérieurs pour le compte des communes : 36 426 € (25%)
- Achat de matériel informatique pour les écoles : 9 908 € (20 %)
- Service urbanisme investissement : 4 348 €
- Service urbanisme fonctionnement (salaire de l'agent instructeur) : 30 000 €
- Grande rue d'Heiltz le Maurupt : 16 524 €

XII. VOIRIE

a. Travaux 2018

La 4CVS est en attente des relevés topographiques du cabinet Descamp afin que l'AMO puisse finir de rédiger le marché.

b. Travaux 2019

Le Vice-Président rappelle que les APS pour les travaux 2019 doivent être déposés avant le 15 juin comme indiqué précédemment.

c. Fauchage

Afin de réaliser le fauchage des voies intercommunales, une consultation a été lancée pour 3 ans. 5 entreprises ont répondu. La commission d'appel d'Offres propose de retenir M. Christophe LIEGEOIS pour le lot 1 à hauteur de 5 791.29 € TTC annuel et M. Cédric NICOMETTE pour le lot 2 à hauteur de 4 008 € TTC annuel. Le Conseil entérine le choix de la commission d'appel d'offres à **l'unanimité**.

d. Enduisage

Une consultation pour l'enduisage est en cours, les réponses sont attendues pour le mercredi 13 juin.

XIII. SCOLAIRE

a. Devis toiture école de Vitry en Perthois

Suite aux malfaçons constatées sur la toiture de l'école de Vitry en Perthois et après avis d'un expert en structure bois, l'entreprise Fèvre et Fils propose une réparation pour un montant de 19 800 €. Le Conseil valide le devis et donne pouvoir au Président pour accomplir les formalités nécessaires à cette réparation à **l'unanimité**.

b. Achat de matériel informatique

Depuis plusieurs années, la DETR était accordée à 50 % pour l'acquisition de matériel informatique dans les écoles, cette année nous avons inscrits 50 000 € de dépenses espérant bénéficier de 50 % de DETR. Or, les renseignements pris par téléphone auprès de la Préfecture indique que nous bénéficierons de seulement 9 908 € soit 20 %. Après discussion, les élus décident de maintenir les dépenses à hauteur de 50 000 € afin de privilégier l'équipement dans les écoles.

c. ATSEM et Kermesse

La Directrice de l'école maternelle a demandé la mise à disposition des ATSEM durant la kermesse, une réponse négative lui a été apportée dans un souci d'équité vis-à-vis de l'ensemble des écoles arguant le fait que la kermesse devait être organisée par les parents.

La Directrice s'est offusquée de cette réponse et une pétition de la part des parents a été reçue mercredi à la 4CVS.

Les membres du bureau ont maintenu la position, les atsem sont libres de participer si elles le souhaitent mais la 4CVS ne paiera pas d'heures complémentaires.

XIV. VISITE DES PETITS GASTRONOMES

Afin d'anticiper les évolutions règlementaires en matière de nourriture bio dans les restaurants scolaires, le Président propose de rencontrer les Petits Gastronomes et de visiter leur unité de production. Il propose également de les mettre en concurrence pour la prochaine rentrée scolaire.

XV. QUESTIONS DIVERSES

M. Guichon propose une visite du site de Cristal Union et du Méthaniseur de Noirlieu le vendredi 6 juillet à partir de 9h

Le prochain conseil communautaire est fixé au 19/7 car il est nécessaire de délibérer pour le FPIC avant la fin juillet.

Dorénavant les convocations sont envoyées par l'intermédiaire du logiciel de la 4CVS « AGEDI », n'hésitez donc pas à ouvrir le mail d'Agedi qui vous prévient que vous avez un mail à ouvrir avec une pièce jointe à télécharger.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL AURA LIEU LE JEUDI 19 JUILLET 2018 A 20H30